



## **RÈGLES DE VIE**

Les règles de vie de l'école représentent la base du projet éducatif de l'école. C'est le cadre avec lequel les enseignants travaillent auprès des élèves. Ces mêmes règles peuvent s'appliquer à la maison. À l'école Notre-Dame-de-Liesse, le vouvoiement de tous les adultes par les élèves est de rigueur.

**Règle 1: Je fais aux autres seulement ce que je veux que les autres me fassent.**

### 1.1 SÉCURITÉ

- . Je laisse à la maison tout objet précieux ou dangereux.
- . Je ne lance pas de cailloux, de balles de neige ou tout autre objet.

### 1.2 RESPECT DES AUTRES

- . Je suis respectueux envers toute personne dans mes paroles et dans mes gestes.

### 1.3 ESPRIT SPORTIF

- . Je participe correctement au jeu dans les zones désignées.

**Règle 2: J'écoute et j'essaie de comprendre l'autre si je veux que l'autre m'écoute et essaie de me comprendre.**

### 2.1 RESPECT DE L'AUTORITÉ

- . J'écoute et j'exécute les consignes données par tous les membres du personnel de l'école.

### 2.2 RÉOLUTION DE CONFLIT

- . En cas de problème, je me calme, je m'explique et je collabore à trouver une solution.

---

---

**Règle 3 : J'accepte de ne pas avoir et savoir tout, tout suite maintenant.**

---

---

### 3.1 TOLÉRANCE

- . J'attends mon tour.
- . J'accepte mes erreurs et je me reprends.

---

---

**Règle 4: Tout ce que j'ai à faire mérite d'être bien fait.**

---

---

### 4.1 ENGAGEMENT

- . Je possède tout mon matériel pour suivre mes cours.
- . Je prends soin de mes effets personnels et de ceux mis à ma disposition.
- . J'étudie mes leçons et je fais mes devoirs tel qu'exigé par mon enseignant(e).
- . Je fournis les efforts nécessaires pour réussir.

### 4.2 RESPECT DU MILIEU DE VIE

- . Je circule calmement et en silence aux entrées du matin et du midi. Lors des sorties du dîner et de la fin des classes le silence n'est pas exigé.
- Je circule calmement et en silence pendant les déplacements lors des récréations et durant les heures de classe.
- . La gomme à mâcher et autres friandises sont interdites à l'école.

## **RÈGLEMENTS DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Voici un bref résumé des RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES AU TRANSPORT SCOLAIRE de la commission scolaire qui vous sont remises en début de chaque année. En cas d'interprétation entre les deux textes, c'est le texte officiel de la commission scolaire qui prévaut.

1. Je suis ponctuel pour prendre l'autobus en me présentant à l'arrêt avant l'arrivée du véhicule.
2. Je me tiens à l'écart (en retrait de la chaussée) tant que l'autobus n'est pas immobilisé.
3. Je me tiens calme, sans bousculade, près du site d'embarquement, afin de ne pas glisser sur la chaussée.
4. Je présente mon laissez-passer à chaque embarquement.
5. Je me dirige immédiatement vers la banquette qui m'est assignée et j'y demeure assis jusqu'à destination.
6. Durant le trajet, il est interdit de crier, de siffler, de faire des interpellations bruyantes et autres manifestations similaires.
7. Je n'ai pas le droit d'utiliser des appareils de radio ou magnétophone de type baladeur dans les autobus.
8. J'ai le devoir de respecter mon conducteur et d'obéir à ses consignes immédiatement.
9. Je ne dérange pas inutilement ni ne distrait mon conducteur, sauf en cas de nécessité.
10. Je garde la tête et les mains à l'intérieur du véhicule.
11. Je garde le véhicule propre.
12. Je tiens un langage respectueux.
13. Je m'abstiens de lancer quoi que ce soit dans l'autobus, hors de l'autobus, contre l'autobus.
14. Je garde l'allée libre en tout temps.
15. Je garde mon laissez-passer intact.
16. Je respecte la propriété d'autrui en ne détériorant pas les banquettes ou autres pièces des véhicules.